

# Horaires d'ouverture

## PÉRIODE ESTIVALE

(du 1<sup>er</sup> lundi de mars au dernier dimanche d'octobre)

### Du lundi au samedi :

8h30 à 12h15 - 13h45 à 18h30

### Le dimanche et jours fériés :

8h30 à 12h15

### Fermeture le 1<sup>er</sup> mai

## PÉRIODE HIVERNALE

(reste de l'année)

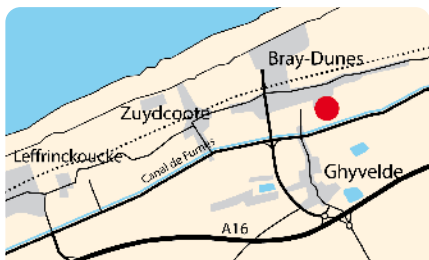
### Du lundi au samedi :

8h30 à 12h15 - 13h45 à 17h30

### Le dimanche, le 24 décembre, le 31 décembre et jours fériés :

8h30 à 12h15

### Fermeture le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier



### Bray-Dunes

rue Pierre Decoock



### Dunkerque - Petite-Synthe

rue Vancauwenbergue



### Dunkerque - Rosendaël

quai aux Fleurs



### Gravelines

rue des Enrochements

# Guide du tri en Déchèteries



communication - Dunkerque - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique - 01/10

Pour tous renseignements  N° Vert 0 800 22 45 57 (Appel gratuit)



## Édito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La Communauté urbaine de Dunkerque a toujours eu le souci d'œuvrer dans le respect de l'environnement, et depuis 1996, notre collectivité a placé le développement durable au cœur de son projet politique et l'adoption en juin 2006, de **la charte de gestion des déchets « pour un territoire responsable et exemplaire »** a permis d'établir un plan d'actions décliné en 4 grands axes :

- **la réduction à la source** : diminuer le volume des déchets,
  - **le tri** : promouvoir le réemploi et augmenter le recyclage des déchets,
  - **la collecte** : améliorer la qualité du service rendu et l'adapter aux besoins des usagers,
  - **l'animation du territoire** : informer, sensibiliser et mobiliser pour agir ensemble efficacement.
- Ce guide du tri dédié aux déchèteries a été réalisé à la demande de Roméo Ragazzo, vice-président, chargé de la politique communautaire en matière de gestion des déchets.

J'espère que celui-ci répondra à vos attentes. Toutefois, nos services sont à votre disposition pour vous fournir d'autres informations que vous pourriez souhaiter. Vous pouvez les contacter au numéro vert qui se trouve dans le document.

**Car n'oublions pas que, par son caractère collectif et sensible, le tri des déchets est l'affaire de tous, et passe par l'implication de chacun, je vous souhaite donc une bonne lecture de ce nouveau guide.**

**Michel DELEBARRE**  
Ancien Ministre d'État,  
Député Maire de Dunkerque,  
Président de la Communauté urbaine de Dunkerque

## La mission du gardien

- Il est à votre disposition afin de **répondre à toutes vos questions** concernant l'utilisation de la déchèterie
- Il **veille à son bon fonctionnement**, au respect du règlement intérieur...
- ... et à la **sécurité de ses usagers.**



## Le rôle d'une déchèterie

**Les particuliers, mais aussi les artisans commerçants, les administrations et les associations soucieux de valoriser les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur volume dans la limite des déchets autorisés, peuvent venir déposer leurs déchets dans un centre de déchèterie aménagé, clos et gardé.**

Un tri effectué directement par l'utilisateur permet de recycler ou de valoriser certains déchets.

Après un stockage transitoire, les déchets sont soit recyclés ou valorisés dans des filières adaptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les véhicules légers et payant pour les véhicules floqués ainsi que les véhicules de plus de 1,90m de hauteur et de plus de 5m de longueur.

## Objectifs

- Supprimer les dépôts sauvages.
- Favoriser le recyclage et la valorisation maximale de la matière dans les conditions techniques et économiques du moment.
- Respecter le Plan Départemental d'Élimination des déchets des ménages en vigueur.



# sont admis en déchèterie :

## Les déchets volumineux



Verre



Encombrants



Ferraille



Papier et Carton



Végétaux



Gravats

## Les déchets refusés



- Les ordures ménagères brutes (→ poubelle marron)
- Les cadavres d'animaux (→ équarissage)
- Les produits explosifs, inflammables ou radioactifs (→ prestataires privés)
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (→ pharmaciens, voir art. 30 de la loi de finances 2009)
- Les bouteilles de gaz (→ revendeur)
- Les médicaments (→ pharmaciens)
- Les déchets industriels spéciaux (→ prestataires privés)
- Les fusées de détresse (→ revendeur)
- Les déchets qui par leurs dimensions, leurs poids ou leurs caractéristiques ne peuvent être éliminés par les moyens habituels de la déchèterie. (→ prestataires privés)

**Cette liste est non exhaustive. Par mesure de sécurité, le gardien de la déchèterie peut refuser tout autre déchet susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens.**

Le dépôt d'acide picrique est formellement **INTERDIT** en déchèterie sous peine de poursuites.

## Les déchets ménagers spéciaux

Pour les particuliers exclusivement



Huiles usagées



Cartouches d'encre



Radiographies



Peintures et vernis



Piles



Ampoules économie d'énergie



Solvants et colles



Batteries



aérosols

Acides	Bases	Combustibles	Phytopharmaceutiques	Solvants liquides
Sulfurique, chlorhydrique, acide de batterie, décapant, détartrant.	Soude, ammoniaque, lessive alcaline, déboucheurs, détergents, révélateur.	Chlorate de soude, nitrate et nitrite, javel, eau oxygénée, produits de piscine.	Insecticides, désherbants, engrais, produits de traitement des jardins.	Diluants, détachants, solvants, white, essence, gazole, traitement des bois.

# Les filières du recyclage

Le recyclage des déchets permet de fabriquer de nouveaux produits en économisant la matière première ainsi qu'une part non négligeable d'énergie.

- **Les papiers et les cartons** sont recyclés et aident à la fabrication de nouvelles feuilles de papier ou de carton.
- **L'acier**, après fusion, est transformé en barres, tôles ou fils qui deviendront de nouveaux produits en acier (boîtes de conserve, structures pour construction...)
- **L'aluminium** est fondu et transformé en lingots qui serviront à produire de nouvelles pièces : radiateurs, cadres de fenêtres, semelles de fer à repasser...
- **Les gravats** sont utilisés par exemple pour renforcer les structures de routes.
- **Les bois et végétaux** sont transformés en compost au Centre de Valorisation Organique puis valorisé en agriculture.
- **Les déchets dangereux des ménages** sont transférés vers des sites de traitement spécialisés.
- **Les déchets de type encombrant** sont valorisés pour partie au Centre de Valorisation Énergétique et permettent de produire de l'électricité.



# Le saviez-vous ?

Les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) sont acceptés en déchèterie dans un espace réservé à cet effet.

Mais il est conseillé, pour ces produits, de les faire enlever ou de les déposer chez vos revendeurs d'électroménager.



Électroménagers  
(Toutes les déchèteries sauf Gravelines)



Déchets fibro-ciment  
(En déchèterie de Rosendaël uniquement, dans des sacs fermés fournis sur site)



Textiles dans  
les « Point Relais »